

DOCTORAT (PH.D.)

ÉTUDES AUTOCHTONES

2026-2027

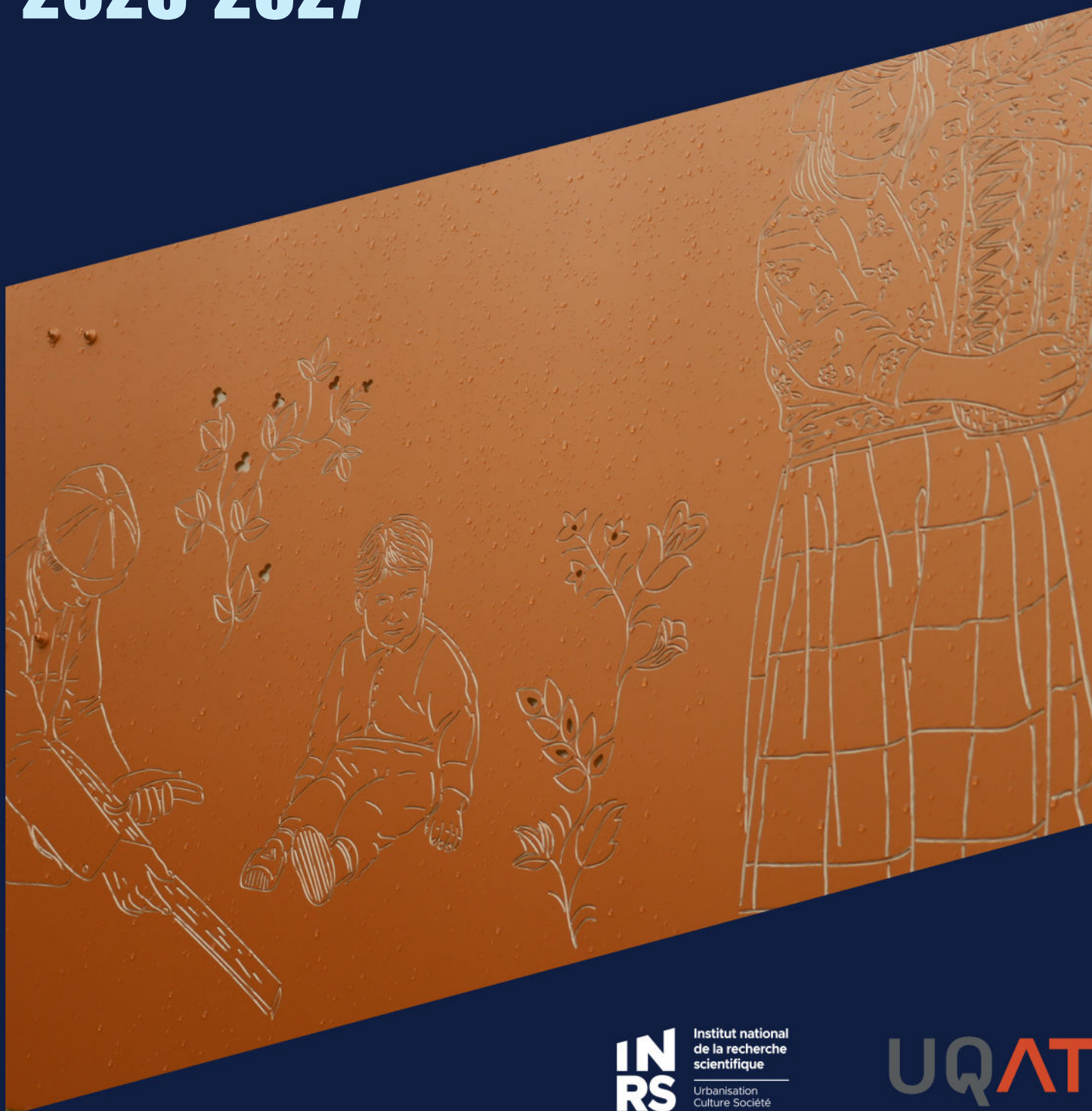


TABLE DES MATIÈRES

1 PRÉSENTATION	1
2 DIRECTION ET SECRÉTARIAT	2
Membres	2
Secrétariat et administration	2
3 RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	3
Services à la communauté étudiante	3
Mode de gestion des programmes	4
Litige	4
4 RENSEIGNEMENTS SUR LE PROGRAMME	5
Objectifs	5
Conditions d'admission	5
Régime d'études et durée des études	7
5 STRUCTURE DU PROGRAMME	8
Cheminement type au doctorat en études autochtones ¹	8
Comité d'encadrement	10
L'examen synthèse	10
Le projet de thèse	11
La thèse	12
6 LANGUE	14
7 ÉTHIQUE	14
8 NOTATION	14
9 PRINCIPALES RESSOURCES PROFESSORALES	15
10 DESCRIPTION DES COURS ET ACTIVITÉS	18
ETA9001 Projet de thèse (3 cr.)	18
ETA9003 Épistémologie avancée de la coconstruction et de la mobilisation des connaissances (3 cr.)	18
ETA9005 Examen de synthèse (6 cr.)	18
ETA9069 Thèse (69 cr.)	18

1 | PRÉSENTATION

L'Institut national de la recherche scientifique (INRS) et l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (UQAT) ont uni leurs forces pour créer des programmes conjoints de maîtrise et de doctorat en études autochtones, une première au Québec. Les deux institutions, en travaillant conjointement, bénéficient d'une masse critique de professeures et de professeurs pour recruter, former et diriger un nombre significatif de personnes étudiantes, notamment autochtones. Les programmes ont recours à des formules pédagogiques novatrices, comme les cercles de parole, l'enseignement sur le terrain et les rencontres avec des détentrices et des détenteurs de savoirs autochtones. En outre, des personnes autochtones prendront part à la gouvernance des programmes ainsi qu'aux activités d'enseignement et de supervision des étudiantes et des étudiants.

Le développement des deux programmes répond à la volonté de faire des études autochtones un domaine d'enseignement et de recherche à part entière et vise à former du personnel hautement qualifié pour répondre aux priorités de formation et de recherche identifiées par les Peuples autochtones. Ces programmes de formation, de nature multidisciplinaire, s'inscrivent dans une approche de coconstruction des connaissances. La mobilisation des connaissances, aussi au cœur de l'enseignement et de la recherche liée aux programmes, favorise la diffusion et la circulation des résultats de recherche auprès des instances et organisations autochtones, ainsi que leur appropriation commune.

La photo qui illustre la page couverture de ce guide représente un segment d'une œuvre de l'artiste innu Carole Bérubé-Therrien et s'intitule « **Ushkuai utei** » ou « Cœur de bouleau ». Elle est exposée sur le site extérieur Tesabidan devant le pavillon des Premiers-Peuples du campus de l'UQAT à Val-d'Or. Ce lieu a été pensé comme un espace de rencontre et de dialogue, dédié à l'enseignement, au partage et à la réconciliation. Cette réalisation s'inscrit dans le cadre du projet de médiation artistique Madamikana, piloté par l'organisme Minwashin. L'artiste est inscrite à l'INRS et fait partie de la première cohorte à la maîtrise en études autochtones INRS-UQAT.

2 | DIRECTION ET SECRÉTARIAT

Le programme de doctorat en études autochtones (1926) est un programme conjoint entre l'Institut national de la recherche scientifique (INRS) et l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (UQAT). Il est administré conjointement par l'INRS et l'UQAT et les cours sont offerts par le corps professoral des deux institutions. Les personnes étudiantes sont rattachées à l'établissement dans lequel elles déposent leur demande d'admission et où se trouve leur direction de recherche. Une personne étudiante inscrite à l'INRS ne peut avoir une direction de recherche à l'UQAT, bien qu'une codirection à l'UQAT soit possible — et vice versa.

MEMBRES DU CORPS PROFESSORAL SIÉGEANT AU COMITÉ DES PROGRAMMES

INRS	UQAT
Stéphane Guimont Marceau Directrice des programmes maîtrise et doctorat Tél : (514) 499-4061 Courriel : stephane.gmarceau@inrs.ca	Ioana Radu Directrice des programmes maîtrise et doctorat Téléphone : 1-866-891-8728 # 6559 Courriel : ioana.radu@uqat.ca
Mireille de La Sablonnière Griffin Membre du comité local Courriel : mireille.delasablonniere-griffin@inrs.ca	Suzy Basile Membre du comité local des programmes Téléphone : 1-866-891-8728 poste 6336 Courriel : suzy.basile@uqat.ca
Marie-Ève Drouin-Gagné Membre du comité local des programmes Tél : (819) 874-8728 ou 1-866-891-8728 # 6538 Courriel : marie-eve.drouin-g@inrs.ca	Joanie Caron Membre du comité local des programmes Téléphone : 1-866-891-8728 poste 6570 Courriel : joanie.caron3@uqat.ca

SECRÉTARIAT ET ADMINISTRATION

INRS	UQAT
Mélanie Morin Agente administrative aux dossiers étudiants Centre Urbanisation Culture Société de l'INRS Téléphone : (514) 499-8261 385, rue Sherbrooke Est, bureau 1101 Montréal (Québec) H2X 1E3 ucs.etudes@inrs.ca	Martha Roussel Technicienne en administration École d'études autochtones 663, 1 ^{re} avenue, Val-d'Or, (Québec) J9P 1Y3 819 762-0971 poste 6534 1 877 870-8728 Technicienne.EEA@uqat.ca Edith Roy Commis aux études École d'études autochtones 663, 1 ^{re} avenue, Val-d'Or, (Québec) J9P 1Y3 819 874-8728 poste 6562 1 877 870-8728

3 | RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

MODE DE FORMATION ET D'ENSEIGNEMENT

Les cours du programme se donnent en mode virtuel. Certains cours optionnels, particulièrement à la session d'été, sont toutefois offerts de manière intensive sur le terrain où la présence est requise.

SERVICES À LA COMMUNAUTÉ ÉTUDIANTE

INRS

Personnes étudiantes :
<https://inrs.ca/les-etudes/services-ressources-etudiants/>

UQAT

Personnes étudiantes :
<https://www.uqat.ca/services/etudiants/>

Peuples autochtones :
<https://www.uqat.ca/services/etudiants/spp/>

DATES IMPORTANTES

Le programme dans les deux institutions suit le calendrier régulier de l'UQAT.

UQAT : www.uqat.ca/admission/calendrier-universitaire

INRS : <https://inrs.ca/les-etudes/bureau-du-registraire/calendrier-universitaire>
(programmes conjoints)

MODE DE GESTION DES PROGRAMMES

La gestion des programmes est assurée par trois instances :

- 1- **Les directions et comités locaux de programmes** (INRS et UQAT), nommés selon les règles de chaque établissement.
- 2- **Le comité de programmes interinstitutionnel**, composé des deux comités de programmes locaux et d'une personnes représentante autochtone extérieure aux institutions universitaires.
- 3- **Le comité interétablissement**, composé de trois représentant.e.s de chaque établissement, est créé afin de s'assurer du respect de l'entente, promouvoir la collaboration entre l'INRS et l'UQAT et veiller aux règlements d'éventuels litiges entre les deux établissements.

LITIGE

Toute difficulté devra être soumise sans délai par une personne étudiante au comité local de programme de son établissement qui pourra faire le suivi au comité de programme interinstitutionnel. Tout litige persistant, non résolu par le comité de programmes interinstitutionnel, est soumis au comité interétablissement.

4 | RENSEIGNEMENTS SUR LE PROGRAMME

Grade	Durée	Crédits
Philosophiae doctor, Ph.D.	Temps complet : 4 ans Temps partiel : 8 ans	90

Ce programme est offert conjointement par l'INRS et l'UQAT.

[Lien vers le programme sur le site INRS](#)

[Lien vers le programme sur le site UQAT](#)

OBJECTIFS

De façon générale, le doctorat en études autochtones vise à amener les personnes étudiantes à :

- développer des capacités réflexives en matière de recherche autochtone;
- maîtriser des concepts (rôle, usages, portée) et des outils méthodologiques, éthiques et théoriques liés aux défis de la recherche autochtone;
- approfondir des connaissances et des compétences dans un domaine particulier aux études autochtones;
- saisir les grandes transformations sociétales du monde autochtone;
- développer une autonomie professionnelle en recherche.

Plus spécifiquement, le doctorat en études autochtones vise à amener les personnes étudiantes à :

- s'instruire des savoirs, des perspectives et des épistémologies autochtones en différents domaines;
- inscrire les questionnements de recherche dans une démarche de mobilisation des connaissances;
- approfondir une réflexion sur la coconstruction des connaissances de même que sur l'épistémologie et l'éthique de la recherche autochtone.

CONDITIONS D'ADMISSION

Les conditions d'admission au programme de doctorat et les critères qui serviront à une recommandation d'admission sont les suivants.

- **Base universitaire**

Être titulaire d'une maîtrise en sciences humaines, en sciences sociales ou dans un domaine pertinent avec la thématique de recherche, et avoir obtenu une moyenne cumulative d'au moins 3,2 sur 4,3 ou l'équivalent. Tout dossier de candidature avec une moyenne inférieure à 3,2, mais supérieure ou égale à 2,7 sur 4,3, sera étudié par le comité de programme interinstitutionnel et pourrait, dans certains cas, faire l'objet d'une recommandation d'admission.

- **Formation préalable en études autochtones**

La personne candidate doit posséder, au moment de son admission, des connaissances équivalentes à celles de la scolarité du programme de maîtrise en études autochtones. S'il le juge approprié, le comité de programme interinstitutionnel peut imposer à la personne candidate de suivre, sous forme de cours d'appoint, la partie de cette scolarité qui lui fait défaut au début de ses études de doctorat.

- **Aptitudes à la recherche**

La personne candidate doit avoir un excellent dossier universitaire et faire montre d'aptitudes à la recherche.

- **Langue**

La personne candidate doit avoir une bonne connaissance de la langue française (parlée et écrite) et une bonne compréhension de l'anglais écrit.

- **Direction de recherche**

La personne candidate doit identifier sa directrice ou son directeur de recherche au moment du dépôt de sa demande d'admission. Les personnes intéressées à suivre le programme sont invitées à communiquer au préalable avec des professeurs et professeures partageant leurs thématiques de recherche (voir la liste à la fin de ce guide) pour vérifier leurs disponibilités. Au besoin, une entrevue pourrait être exigée.

Le **dossier de candidature** doit comprendre :

- Lettre de présentation et de motivation;
- Dernier relevé de notes;
- Brève problématique de recherche;
- Curriculum vitae;
- À l'INRS, trois (3) lettres de recommandation sont aussi demandées.

La **lettre de présentation et de motivation** doit inclure :

- Justification de l'intérêt pour le programme;
- Justification des acquis qui permettront de compléter le programme;
- Expérience en lien avec la recherche sur les thématiques autochtones;
- Formation antérieure suffisante pour un doctorat en études autochtones;
- Connaissance préalable des milieux envisagés pour le projet de recherche.

La **problématique de recherche** doit comprendre :

- Une présentation du sujet ou de la thématique d'intérêt;
- Un aperçu des méthodes envisagées;
- Une justification de la pertinence du projet.

Il est entendu que cette présentation est une ébauche. Le programme prévoit dans son cheminement les étapes de construction de la problématique qui sera utilisée pour la recherche.

Capacité d'accueil

Le programme de doctorat en études autochtones n'est pas contingenté. Admissions aux sessions d'automne et d'hiver.

Méthodes de sélection

Toutes les demandes d'admission reçues seront étudiées, dans un premier temps, par les directions locales de programmes de chaque établissement (selon l'établissement où la demande a été effectuée), conformément aux règles et aux politiques d'admission en vigueur dans les programmes.

Les dossiers d'admission plus complexes ou avec une moyenne cumulative inférieure à 3,2, mais supérieure ou égale à 2,7 sur 4,3, seront soumis au comité de programme interinstitutionnel, qui est responsable de faire une recommandation au Bureau du registraire de l'établissement concerné quant à l'admission ou au refus de la personne candidate. Au cours du processus d'analyse, une attention particulière sera portée à la reconnaissance des savoirs et des expériences des candidates et des candidats autochtones.

RÉGIME D'ÉTUDES ET DURÉE DES ÉTUDES

Deux régimes d'études sont possibles soit un parcours à temps complet d'une durée de 4 ans, soit un parcours à temps partiel d'une durée de 8 ans. Une prolongation des études est possible selon les documents normatifs de l'établissement d'attache.

À l'INRS, un seul changement de régime (de temps complet à temps partiel ou vice-versa) est possible pour la durée du programme. Une personne étudiante ne peut effectuer plus de deux (2) changements de programme ou d'orientation après son admission à l'UQAT, à moins d'une autorisation écrite de la direction du département (Règlement 10, section 14.3).

5 | STRUCTURE DU PROGRAMME

Le doctorat en études autochtones est composé de 90 crédits répartis entre six cours – quatre cours obligatoires (pour un total de 15 crédits) et deux cours optionnels de 3 crédits, totalisant 21 crédits, et une thèse de 69 crédits. Le tableau suivant présente la structure du programme de doctorat. Voir la description des cours à la section 10.

Bloc de cours obligatoires (15 crédits)	Bloc thèse (69 crédits)
- ETA9002 Séminaire pluridisciplinaire en études autochtones (3 cr.) - ETA9003 Épistémologie avancée de la coconstruction et de la mobilisation des connaissances (3 cr.) - ETA9005 Examen de synthèse (6 cr.) - ETA9001 Projet de thèse (3 cr.)	- ETA9069 Thèse (69 cr.) - Ou 69 crédits de recherche à l'INRS
Bloc des cours optionnels (6 crédits)	
La personne étudiante choisit trois crédits parmi la banque de cours de 2 ^e et de 3 ^e cycles de l'UQAT ou de l'INRS sous réserve d'approbation de la direction de programme et sur recommandation de la direction de recherche.	

CHEMINEMENT TYPE AU DOCTORAT EN ÉTUDES AUTOCHTONES¹

Temps complet

Année 1			Année 2		
Automne	Hiver	Été	Automne	Hiver	Été
ETA9002 Séminaire pluridisciplinaire en études autochtones (3 cr.)	ETA9003 Épistémologie avancée de la coconstruction et de la mobilisation des connaissances (3 cr.)	Cours optionnel (3 cr.)	ETA9004 Séminaire doctoral thématique (3 cr.)	ETA9005 Examen de synthèse (6 cr.)	ETA9001 Projet de thèse (3 cr.) ³
Recherche ²	Recherche	Recherche	Recherche	Recherche	Recherche
Année 3			Année 4		
Automne	Hiver	Été	Automne	Hiver	Été
Recherche et rédaction	Recherche et rédaction	Recherche et rédaction	Recherche et rédaction	Recherche et rédaction	Fin de la rédaction de la thèse
					ETA9069 Thèse

Temps partiel

Année 1			Année 2		
Automne	Hiver	Été	Automne	Hiver	Été
ETA9002 Séminaire pluridisciplinaire en études autochtones (3 cr.)	ETA9003 Épistémologie avancée de la coconstruction et de la mobilisation des connaissances (3 cr.)	Cours optionnel (3 cr.) (ou été 2)	ETA9004 Séminaire doctoral thématique (3 cr.)	Recherche	Cours optionnel (3 cr.) (ou été 1)
Recherche ²	Recherche	Recherche	Recherche		Recherche
Année 3			Année 4		
Automne	Hiver	Été	Automne	Hiver	Été
Recherche	ETA9005 Examen de synthèse (6 cr.)	Recherche	ETA9001 Projet de thèse (3 cr.) ³	Recherche	Recherche
Année 5			Année 6		
Automne	Hiver	Automne	Hiver	Automne	Hiver
Recherche	Recherche	Recherche	Recherche	Recherche	Recherche
Année 7			Année 8		
Automne	Hiver	Automne	Hiver	Automne	Hiver
Recherche et rédaction	Recherche et rédaction	Recherche et rédaction	Recherche et rédaction	Recherche et rédaction	ETA9069 Thèse

1. Ces cheminements sont proposés **à titre indicatif** et pourraient varier dans certains cas, particulièrement celui à temps partiel.

2. **Les personnes étudiantes inscrites à l'INRS** : Le parcours est composé de 21 crédits de scolarité et 69 crédits de recherche (une particularité de l'INRS) pour un total de 90 crédits. Les crédits de recherche servent à évaluer l'avancement de la thèse et sont notés par succès ou échec. À noter que les échecs à des crédits de recherche ont la même valeur que celle pour un cours. À l'INRS, après deux échecs, on peut être expulsé.e du programme, les crédits de recherche sont donc importants dans le parcours. Chaque session, les personnes étudiantes à temps plein doivent être inscrites à un minimum de 9 crédits (peu importe le type de crédit). Quand un ou deux cours sont prévus lors d'une session donnée, la personne étudiante doit ajouter des crédits de recherche lors de son inscription pour arriver à 9 crédits. Lorsqu'elle s'inscrit à des crédits de recherche, le profil IDE lui donne la tâche d'entrer des objectifs de recherche dans le système. Dès le début de chaque session, la personne étudiante doit donc se donner des objectifs dans l'avancement de sa recherche et de sa thèse et ses objectifs doivent être approuvés par sa direction de recherche. À la fin de la session, elle doit évaluer l'atteinte de ses objectifs dans IDE et la direction de recherche doit confirmer si les exigences de progression sont rencontrées ou non. Cette étape est conditionnelle à l'inscription à la session suivante.

3. Le sigle **ETA9001 Projet de thèse** correspond à l'évaluation du projet de thèse par le comité d'encadrement. Cette étape sera réalisée **après ETA9005 Examen de synthèse**, entre l'été de la 2^e année et l'automne de la 3^e année en fonction de l'avancée du projet. La direction de recherche recommandera à la personne étudiante la session appropriée pour s'y inscrire.

COMITÉ D'ENCADREMENT

Le programme privilégie les encadrements collectifs, mais la direction de recherche a la responsabilité d'accompagner et de guider la personne étudiante tout au long de son programme d'études doctorales. Dès la première inscription, la personne étudiante rencontre sa direction de recherche pour établir un calendrier des activités à réaliser, envisager les séminaires à suivre et pour discuter du sujet de recherche et du comité d'encadrement. Celui-ci est composé de trois ou quatre personnes, soit :

- a) La direction de recherche et la codirection, le cas échéant;
- b) Une personne détentrice d'un doctorat ayant de l'expérience en recherche récente et pertinente et occupant un poste en recherche dans une organisation universitaire, gouvernementale ou autochtone;
- c) Une (1) personne autochtone reconnue par ses pairs pour son expertise OU d'un.e (1) personne détentrice d'un doctorat ayant de l'expérience en recherche récente et pertinente et occupant un poste en recherche dans une organisation universitaire, gouvernementale ou autochtone. Si la direction de recherche le juge nécessaire (pour des questions de langue ou de disponibilité, par exemple), la personne autochtone pourra être remplacée par un ou une professeur.e.

À cet effet, un formulaire identifiant les membres du comité et leurs coordonnées est rempli et signé par la direction de programme. Ce formulaire précise également la répartition des crédits d'encadrement entre la direction de recherche et la codirection de recherche, le cas échéant.

Le rôle de ce comité d'encadrement est d'évaluer l'examen de synthèse et le projet de thèse. Au moins deux rencontres sont donc prévues avec le comité d'encadrement.

L'EXAMEN SYNTHÈSE

L'activité **ETA9005 Examen de synthèse**, qui représente 6 crédits, consiste en un travail individuel de synthèse sur une question soumise à la personne étudiante par le comité d'encadrement. Le thème ne fait pas directement partie du sujet de thèse, mais peut lui être complémentaire.

Le travail de synthèse repose sur l'intégration de connaissances interdisciplinaires. Le travail donne lieu à une synthèse présentée sous forme écrite (rapport) et orale (présentation).

L'examen a plusieurs objectifs :

- démontrer une connaissance approfondie de son domaine principal de recherche et une connaissance appropriée de domaines connexes;
- maîtriser la littérature scientifique pertinente et démontrer une bonne capacité d'analyse critique et de synthèse;
- faire preuve de capacités de communication adéquates à l'écrit comme à l'oral.

Suite à la définition de la question par le comité d'encadrement, la direction de programme vérifie si le thème proposé répond aux critères de l'activité et après acceptation, l'envoie à la personne étudiante. Dès la réception de la question, la personne étudiante dispose de deux (2) mois pour préparer un rapport qui constitue la partie écrite de l'examen. La personne étudiante doit faire une synthèse et une évaluation critique de la littérature scientifique et de la littérature grise pertinentes pour répondre à la question qui lui a été posée.

Le rapport écrit doit avoir une longueur entre 15 000 et 20 000 mots, soit entre 30 et 40 pages à 1,5 interligne, dans un caractère classique et dont le corps est de 12 points (incluant les tableaux et les figures, mais excluant les références et les annexes). La personne étudiante doit soumettre le rapport par courriel (en format Word ou PDF) à la direction de programme, qui s'occupera de le transmettre, pour évaluation, aux membres du comité d'encadrement avec les documents et instructions nécessaires.

Présentation orale de l'examen

La partie orale de l'examen de synthèse consiste en une présentation orale de 30 minutes, suivie d'une période de questions portant sur l'exposé oral et sur le rapport écrit. La présentation orale doit être réalisée au plus tard quatre (4) semaines après le dépôt du rapport. Toute demande de prolongation devra être justifiée par écrit et approuvée par la direction de recherche et la direction de programme. Les prolongations ne pourront être acceptées qu'à titre exceptionnel.

Évaluation

Suite à la présentation orale, le comité d'encadrement se réunit pour évaluer l'examen dans sa totalité (version écrite, présentation orale et réponses aux questions). **Le cours est évalué avec la mention succès ou échec.** Le rapport écrit est évalué selon les critères utilisés par les revues scientifiques à comité de lecture. La présentation orale est évaluée en tenant compte de sa qualité et des réponses aux questions. Le comité d'encadrement peut accepter tel quel, accepter sous réserve de modifications mineures ou majeures ou refuser l'examen de synthèse. Dans le cas d'une demande de modifications mineures, la personne étudiante dispose d'un mois pour remettre la version révisée (finale) de son rapport, avec l'approbation de sa direction de recherche. Dans le cas d'une demande de modifications majeures, la personne étudiante dispose de deux mois pour remettre la version révisée du rapport, qui fera l'objet d'une réévaluation par les membres du comité d'encadrement. Dans le cas d'un refus, la personne étudiante a droit à une reprise de l'examen. Elle doit alors s'inscrire de nouveau au cours, la question posée par le comité pourra être la même que lors de la première inscription, ou non. Un nouveau rapport devra être soumis et la présentation orale sera reprise. Une personne étudiante qui essuie un deuxième refus est automatiquement exclue du programme de doctorat.

LE PROJET DE THÈSE

Au terme de l'activité **ETA9001 Projet de thèse**, la personne étudiante aura fait la démonstration qu'elle maîtrise la problématique, les méthodes et les enjeux éthiques entourant son projet de recherche en études autochtones et qu'elle est en mesure de commencer son travail de recherche.

Procédure

La personne étudiante doit rédiger un texte d'une longueur de 10 000 mots maximum, soit environ 20 pages à 1,5 interligne, dans un caractère classique et dont le corps est de 12 points (incluant les tableaux et les figures, mais excluant les références et les annexes). Ce document expose le projet de thèse : la problématique; les questions, objectifs et/ou hypothèses de recherche; une justification de la pertinence scientifique et sociale du projet et de ses liens avec des partenaires ou communautés, s'il y a lieu; les approches théoriques et le cadre conceptuel; la méthodologie et les méthodes envisagées; ainsi qu'un échéancier de travail. La personne étudiante doit, de plus, défendre oralement ce texte devant son comité d'encadrement et apporter les corrections demandées, s'il y a lieu. Le dépôt doit être fait entre l'été de la 2^e année et l'automne de la 3^e année de scolarité, **après avoir réussi l'examen de synthèse**. Sur justification, la personne étudiante pourra se voir accorder exceptionnellement un délai après quoi, elle se verra imposer un cheminement spécifique.

Évaluation

La personne étudiante dépose son texte auprès de la direction du programme au minimum un mois avant la date prévue pour l'évaluation. Le manuscrit (fichier Word ou PDF) sera acheminé par la direction du programme aux membres du comité d'encadrement. Le comité d'encadrement se réunit pour évaluer le projet de thèse de la personne étudiante. Lors de cette rencontre, la personne candidate expose le projet de thèse en 30 minutes. La présentation doit inclure les parties du texte remis. Une période d'échange avec les membres du comité suivra cet exposé.

Délibérations du comité d'encadrement et notation

En l'absence de la personne candidate, le comité d'encadrement délibère et communique ensuite à la personne ses recommandations. **Cette activité est évaluée par le comité selon la notation succès ou échec.** Après s'être assuré que la personne possède une maîtrise des connaissances qui lui permettra de réaliser une thèse qui s'avérera pertinente dans son domaine de recherche, le comité est invité à faire des suggestions pour améliorer son projet. Dans l'impossibilité d'obtenir un consensus, la règle de la majorité sera appliquée. La cote S (succès) peut être octroyée sans demande de correction ou ne sera accordée que lorsque le projet incorporera les améliorations souhaitées. Le comité d'encadrement peut accepter tel quel, accepter sous réserve de modifications mineures ou majeures ou refuser. Dans le cas d'une demande de modifications mineures, la personne étudiante dispose d'un mois pour remettre la version révisée (finale) de son rapport, avec l'approbation de sa direction de recherche. Dans le cas d'une demande de modifications majeures, la personne étudiante dispose de deux mois pour remettre la version révisée du rapport, qui fera l'objet d'une réévaluation par les membres du comité d'encadrement. L'acceptation de ce projet engage la responsabilité de l'université vis-à-vis de la personne étudiante. L'inscription en rédaction de thèse est conditionnelle à la réussite du projet de thèse.

Droit de reprise

La personne qui subit un échec à l'activité ETA9001 Projet de thèse dispose du droit à une (1) reprise. Ce droit de reprise devrait s'exercer dans un délai de trois mois suivant l'échec. La personne doit soumettre à nouveau un texte complet à la lumière des recommandations du comité, qui fera l'objet d'une réévaluation. Un nouvel échec à cette reprise ou le défaut de reprise dans le délai prescrit entraîne l'exclusion du programme.

LA THÈSE

La rédaction de la thèse

La thèse doit apporter une contribution originale à la connaissance. Il est difficile d'en préciser l'ampleur, mais on considère qu'elle correspond au fruit de 24 mois de travail à temps plein. La réalisation de la thèse est la responsabilité de la personne étudiante. Cette personne est guidée par sa direction de recherche et, le cas échéant, par sa codirection, rencontrée(s) de façon régulière. La direction et la codirection, le cas échéant, lisent les ébauches que leur remet la personne étudiante et suggèrent les corrections et les modifications jugées appropriées. La personne étudiante en tient compte.

Le dépôt de la thèse pour évaluation

La personne étudiante dépose sa thèse pour évaluation selon les modalités prévues au Règlement des études supérieures de l'INRS ou au Règlement 10 – Les études de cycles supérieurs de l'UQAT.

La thèse doit respecter les normes de présentation de l'institution d'attache.

INRS : [Guides de présentation des mémoires et thèses de l'INRS – SDIS](#)

UQAT : [Guide de présentation des travaux de recherche pour les cycles supérieurs](#)

Évaluation

L'évaluation de la thèse se fait conformément au protocole d'entente et aux règlements des études des deux établissements.

Le jury qui évalue la thèse de doctorat est formé de quatre ou cinq membres :

- la direction de recherche et la codirection le cas échéant;
- un professeur ou une professeure de l'INRS ou de l'UQAT agissant à titre de président ou présidente du jury;
- deux personnes de l'extérieur de l'INRS et de l'UQAT (membres externes).

S'il y a une codirection, la direction et la codirection de recherche n'ont qu'une seule voix dans la délibération du jury. Les membres du jury ne doivent pas avoir fait partie du comité d'encadrement de la personne étudiante.

L'évaluation de la thèse se fait en conformité avec les documents normatifs de l'établissement d'attache de la personne étudiante. Il en est de même pour le système de notation.

Le dépôt final

Dans les deux mois qui suivent la soutenance, la personne étudiante procède au dépôt final de sa thèse conformément aux modalités prévues au Règlement des études supérieures de l'INRS ou au Règlement 10 – Les études de cycles supérieurs de l'UQAT.

6 | LANGUE

Cours

Les personnes étudiantes peuvent remettre leurs travaux en anglais, sous réserve de l'approbation de la professeure ou du professeur responsable du cours.

Thèse

La thèse doit être rédigée en français ou en anglais. La rédaction dans une autre langue que le français devra être préalablement soumise et approuvée par la direction locale de programme.

7 | ÉTHIQUE

Tout projet de recherche avec des êtres humains, qui consiste à collecter des renseignements auprès de personnes ou à accéder à des données personnelles sur des individus qui ne sont pas accessibles publiquement et qui ont été généralement recueillies dans un autre but que celui de la recherche en cours, sera soumis à une évaluation par le Comité d'éthique de l'établissement d'attache. Il peut s'agir d'un projet individuel ou d'équipe, partie intégrante ou non d'une programmation de recherche. Veuillez noter qu'une attention particulière sera portée aux recherches en contexte autochtone afin que soient respectés l'ÉPTC2 (chapitre 9 en révision), ainsi que les protocoles et lignes directrices existantes en contextes autochtones.

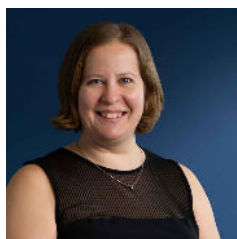
8 | NOTATION

Afin de favoriser l'harmonisation des pratiques de notation du corps professoral, le comité des programmes propose quelques repères qui permettent de donner un sens aux notes attribuées aux étudiants et étudiantes. Le tableau suivant résume les repères numériques et interprétatifs que le corps professoral se donne :

Notation littérale	Équivalent numérique	Pourcentage	Mention
A+	4,3	≥ 94	Excellent
A	4,0	90 à 93	
A-	3,7	86 à 89	
B+	3,3	83 à 85	Très bien
B	3,0	80 à 82	
B-	2,7	76 à 79	
C+	2,3	73 à 75	Bien
C	2,0	70 à 72	
E	0	≤ 69	Échec

9 | PRINCIPALES RESSOURCES PROFESSORALES

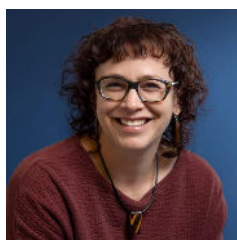
PROFESSEUR.E.S	INTÉRÊTS DE RECHERCHE
 ASSELIN, Hugo Professeur titulaire Titulaire de la Chaire Desjardins en développement des petites collectivités campus de Rouyn-Noranda, UQAT 819 762-0971 poste 2621 hugo.asselin@uqat.ca	- Foresterie sociale et autochtone - Questions autochtones - Développement nordique - Écologie forestière - Paléoécologie - Changements climatiques - Incendies forestiers - Biologie - Environnement
 BASILE, Suzy Professeure Membre du comité local des programmes en études autochtones École d'études autochtones Campus de Val-d'Or, UQAT 819 874-8728 poste 6336 suzy.basile@uqat.ca	- Femmes autochtones (grossesse, accouchement, sages-femmes, violences obstétricales, stérilisations imposées) - Peuples autochtones (Premières Nations et Inuit) - Gouvernance et territoire - Développement nordique - Enjeux environnementaux et consultation - Éthique de la recherche avec les peuples autochtones - Anthropologie culturelle
 BRODEUR-GIRARD, Sébastien Professeur École d'études autochtones, Campus de Val-d'Or, UQAT 819 874-8728 poste 6575 sebastien.brodeur-girard@uqat.ca	- Droits des peuples autochtones - Traditions juridiques autochtones - Gouvernance des peuples autochtones - Politiques publiques et peuples autochtones - Histoire des peuples autochtones - Histoire du colonialisme
 CARON, Joanie Professeure Membre du comité local des programmes en études autochtones École d'études autochtones Campus de Val-d'Or, UQAT 819 874-8728 poste 6570 joanie.caron3@uqat.ca	- Exploitation minière et énergétique en contexte autochtone - Gestion des ressources naturelles - Développement durable / responsable - Employabilité autochtone - Psychologie organisationnelle - Gestion des ressources humaines - Formation culturellement pertinente - Certification - Finance



DE LA SABLONNIÈRE-GRIFFIN, Mireille

Professeure
Centre UCS de l'INRS, Membre du Comité
de gestion de l'Unité mixte de recherche
INRS-UQAT | Études autochtones
Membre du comité local des programmes
en études autochtones
819 874-8728, poste 6573
mireille.delasablonniere-griffin@inrs.ca

- Services à l'enfance et peuples autochtones
- Approche critique et transformative des statistiques
- Autodétermination et gouvernance autochtone en services enfance-famille
- Bien-être et protection des enfants et des jeunes autochtones
- Dévoilement d'expériences adverses (agressions sexuelles, maltraitance)
- Recherche collaborative



DROUIN-GAGNÉ, Marie-Eve

Professeure
Centre Urbanisation Culture Société
INRS
Membre du comité local des
programmes en études autochtones
marie-eve.drouin-g@inrs.ca

- Éducation supérieure autochtone, pédagogies autochtones et pédagogies par le territoire
- Expériences autochtones en milieu urbain, villes colonialistes et villes autochtones
- Processus coloniaux et dé coloniaux dans les Amériques
- Approches décoloniales
- Méthodologies et épistémologies autochtones, méthodologies participatives et collaboratives
- cartographies narratives
- Québec, Canada, États-Unis et Amérique du Sud (contexte Andin)



ÉTHIER, Benoit

Professeur
Directeur de module
École d'études autochtones, Campus
de Val-d'Or, UQAT
Membre du Comité de gestion de l'Unité
mixte de recherche INRS-UQAT | Études
autochtones
819 874-8728 poste 6561
benoit.ethier@uqat.ca

- Études autochtones
- Enjeux territoriaux
- Savoirs autochtones
- Relations interculturelles
- Droits coutumiers
- Cartographie participative



GUIMONT MARCEAU, Stéphane

Professeure
Directrice de la maîtrise et du doctorat
en études autochtones,
Centre Urbanisation Culture Société
INRS
514 499-4061
stephane.gmarceau@inrs.ca

- Relations entre Autochtones et non-Autochtones
- Autochtones en milieu urbain
- Femmes et jeunes
- Colonialité, blanchité et inégalités
- Espaces d'exclusion et de résistance
- Approches critiques, féministes, décoloniales et autochtones
- Méthodes participatives et collaboratives basées sur les récits



LÉVESQUE, Carole

Professeure titulaire
Directrice DIALOG Réseau de recherche
et de connaissances relatives aux
peuples autochtones
Urbanisation Culture Société INRS
514 499-4094
carole.levesque@inrs.ca

- Peuples autochtones
- Savoirs des autochtones
- Développement durable
- Intégration communautaire
- Environnement social



LÉVESQUE, Francis

Professeur titulaire
Directeur de l'École d'études autochtones
Campus de Val-d'Or, UQAT
819 825-5361
francis.levesque2@uqat.ca

- Anthropologie sociale
- Ethnohistoire
- Histoire de l'Arctique canadien
- Inuit, Premières Nations et Métis
- Colonialisme canadien
- Relations humains-animaux
- Éducation postsecondaire (Inuit et Premières Nations)
- Impacts du développement minier sur les communautés nordiques
- Savoirs traditionnels inuit (Inuit qaujimajatuqangit)



QUINTAL-MARINEAU, Magalie

Professeure
Centre Urbanisation Culture Société
INRS
514 499-4021
magalie.quintalm@inrs.ca

- Les aspects socioculturels du travail
- L'accès au marché de l'emploi chez les jeunes Inuit
- Les inégalités socioéconomiques entre l'Inuit Nunangat et les régions urbaines au Canada
- Le rôle économique des femmes Inuit dans le développement de l'Inuit Nunangat
- L'évolution des familles (ilagiit) et des ménages Inuit



RADU, Ioana

Professeure
Directrice de la maîtrise et du doctorat
en études autochtones
Membre du Comité de gestion de l'Unité
mixte de recherche INRS-UQAT | Études
autochtones
Campus de Val-d'Or, UQAT
819 874-8728 poste 6559
ioana.radu@uqat.ca

- Santé autochtone
- Sécurité alimentaire et souveraineté alimentaire
- Gouvernance territoriale
- Sécurisation culturelle
- Histoire orale
- Décolonialité
- Ethnographie
- Épistémologies et méthodologies de recherche autochtones
- Mieux-être et guérison

10 | DESCRIPTION DES COURS ET ACTIVITÉS

ETA9001 PROJET DE THÈSE (3 cr.)

Voir la description à la section 5 de ce guide.

ETA9003 ÉPISTÉMOLOGIE AVANCÉE DE LA COCONSTRUCTION ET DE LA MOBILISATION DES CONNAISSANCES (3 cr.)

Objectifs

Caractériser et contextualiser les enjeux et les trajectoires actuels en matière de coconstruction et de mobilisation des connaissances en milieu autochtone. Mener une réflexion sur la nature, les caractéristiques et la portée des savoirs autochtones en différents contextes, ainsi que leur interface avec les savoirs scientifiques en contexte de recherche en sciences sociales. Développer une analyse critique des initiatives de mobilisation et les examiner selon différents angles: université, politiques publiques, groupes communautaires, secteur privé et décideurs.

Contenu

Liens et correspondances entre mobilisation des connaissances, société du savoir et innovation sociale en contexte autochtone. Mobilisation des connaissances en tant que démarche collective à l'interface des différents types de savoirs : information scientifique, savoirs autochtones, savoirs expérientiels, savoirs pratiques et savoirs narratifs. Nouveaux modes de regroupement et de production de connaissances en réseau (structures, outils, mécanismes et produits) et leurs effets autant sur la recherche en milieu autochtone que sur leur appropriation par les acteurs institutionnels autochtones et des concepteurs de politiques publiques.

ETA9005 EXAMEN DE SYNTHÈSE (6 cr.)

Voir la description à la section 5 de ce guide.

ETA9069 THÈSE (69 cr.)

Objectifs

Acquérir des connaissances sur une thématique en lien avec les études autochtones. Reconnaître les bases théoriques et méthodologiques en études autochtones. Discuter des recherches récentes sur un thème donné. Synthétiser des informations complexes en mobilisant un corpus scientifique approprié.

Contenu

Exposé écrit de l'ensemble de la démarche de recherche et des résultats obtenus, qui respecte les règles de présentation en vigueur. Soutenance de la thèse à l'oral devant un jury.